

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

LYON, 26 OCTOBRE 1846.

A NOS CONCITOYENS.

Quand des fléaux frappent des populations tout entières, quand leurs richesses sont détruites, leurs plus légitimes espérances compromises, on se sent tout-à-coup saisi d'une profonde tristesse, et on s'afflige de la faiblesse de l'homme; on ne comprend pas qu'il ne puisse pas conjurer les inondations, empêcher l'incendie, repousser la disette et guérir la peste. Il faut bien vite s'arracher à de pareilles tristesses, ranimer ses courages, et faire voir qu'à côté du mal se trouve toujours un remède. Dans ce moment, des milliers de nos concitoyens sont privés de toute ressource; ils errent çà et là sur des débris de leurs demeures, ils cherchent sur les rives des eaux, et ce que les flots n'ont pas enlevé apparaît à leurs regards.

Il y a donc des familles, naguère calmes et confiantes dans leur sort, et maintenant complètement ruinées. Ce vieillard qui, la sueur de son front, acquis un morceau de pain, ne peut pas aider à entrer en ménage; cette pauvre mère laborieuse et intelligente, qui entretenait autour du foyer domestique l'aisance et le bien-être, ne sait plus où reposer sa tête, et ses pauvres enfants lui demandent en vain leur pain chaque jour. Que voulez-vous qu'elle fasse? Son âme est oppressée par le désespoir. Est-ce qu'elle ne pourra pas avoir quelques jours de bonheur? Qu'a-t-elle fait pour être frappée? Voulez-vous qu'elle accuse la Providence d'être elle sans pitié? Oh! non! Qu'elle relève sa tête attristée, et elle se réveille à l'espérance, car la grande famille française sera pas sourde à ses cris; elle sera secourue, et elle verra encore voir la joie reparaitre autour d'elle; elle sera secourue, parce qu'en France l'égoïsme n'a pas encore détruit les germes de solidarité qui doivent unir les hommes les uns aux autres.

Déjà de tous côtés on s'émeut au récit des désastres de la Loire; on ouvre partout des souscriptions. Lyon a donné l'exemple; cet exemple sera suivi dans toutes nos grandes villes et limités dans tous nos bourgs. Quand des malheurs punitifs et inattendus viennent fondre sur des milliers de familles, et bien qu'on leur vienne en aide, et que l'obole de ceux qui ont souffert allège le sort de ceux qui ont tout perdu, la présence des malheurs causés par les inondations, nous nous sentons pas besoin de rappeler à nos concitoyens que nous nous étions, il y a quelques années, en proie aux mêmes calamités, que dans nos ports les eaux enlevaient les marchandises qui y étaient accumulées, qu'elles renversaient nos digues et engloutissaient à Vaise et à la Guillotière de nombreuses maisons. Dans cette extrémité, nous avons trouvé, pour venir en aide à nos concitoyens, appui dans la charité publique; on nous a rendu à notre aide de tous les points de la France. Ce qu'on nous a fait pour nous, faisons-le largement pour nos voisins de la Loire; répondons à l'appel qui nous a été fait par la chambre des députés de notre ville; portons notre offrande dans les caisses où les souscriptions sont reçues.

Nous voudrions bien que MM. les libre-échangistes cessassent d'enfoncer chaque jour à grand bruit des portes ouvertes. Ils devraient à prouver dans leurs journaux que le libre échange, s'il était généralement admis, serait favorable au commerce, qu'il relèverait les nations les unes aux autres par la prospérité, et qu'il préparerait ainsi entre elles un système certain d'union. Qui nie le contraire? Ce n'est pas nous assurément, nous sommes des organes du parti radical. Ils sont tous très disposés à accepter le principe du libre échange, seulement ils nous abandonne les généralités pour entrer dans la question des intérêts des manufacturiers et des capitalistes des intérêts des travailleurs. On ne peut pas toucher à la question du libre échange sans s'occuper en même temps de la question des salaires, sans songer aussi à celle de la défense nationale. Selon nous, l'intérêt commercial, si grand qu'il soit, ne peut pas dominer l'intérêt de la sûreté nationale, ni compromettre la sécurité des travailleurs. C'est pour cela que nous nous libérons libé-échangistes de vouloir bien cesser leurs discours théoriques et de démontrer sur-le-champ de manière ils veulent procéder pour amener le libre échange. Nous leur demandons de vouloir enfin formuler une proposition immédiatement applicables. C'est sur la nature de nos rapports avec les pays limitrophes de la France qu'il faut maintenant aborder. Eh bien! qu'on prenne garde à la question de commerce avec ces pays, et qu'on nous annonce des modifications qu'on prétend y faire; qu'on étudie les tarifs des douanes et les tarifs de la nôtre, et qu'on dise les réformes à opérer et dans quelle proportion on prétend les faire.

Si nous ne demandons pas mieux que de voir nos libé-échangistes à l'œuvre, et que d'apprendre d'eux les mesures économiques qu'il importe de faire triompher. Ces mesures doivent savoir que nous vivons à une époque où l'on fait de grandes idées générales quand elles ne sont pas accom-

pagnées des moyens pratiques; on considère les idées générales, quelles qu'elles soient, comme des utopies, et quand on ne conclut pas, on court le risque de n'avoir pas grand nombre d'adhésions. Aussi dirons-nous à nos libé-échangistes: Messieurs, concluez et concluez vite; on vous attend.

Nous sommes toujours sans nouvelles de notre conseil municipal. Dans ce moment où on devrait le convoquer pour lui faire prendre quelques mesures d'urgence, on le laisse dans la plus complète inaction; on craint sans doute les explications qu'on aurait pu provoquer tant sur l'état de nos subsistances que sur la coalition que nous avons signalée; on recule peut-être aussi devant l'examen de l'arrêté de M. le préfet concernant les eaux.

Nous avons déjà fait remarquer que dans plusieurs localités on prend des mesures de précaution pour assurer aux ouvriers du pain à un prix raisonnable. A Lyon, on ne pense à rien de semblable. On dirait que l'autorité couvre de sa bienveillante sollicitude les gens qui trafiquent sur les denrées de première nécessité. Les coalitions sont maintenant plus fortes que les institutions; elles ont la main partout.

On lit dans la *Revue de Genève* :

« A l'instant où nous écrivons, le dépouillement complet du scrutin n'a pas encore eu lieu dans les trois collèges électoraux qui avaient à décider de l'avenir de Genève. Mais déjà l'on peut prévoir le résultat d'après les apparences.

« D'abord, jamais le zèle des électeurs ne s'était montré aussi vif qu'en ce moment, et près de six à sept mille électeurs se sont présentés.

« Quelle que soit l'opinion qui les ait guidés, leur apparition est une reconnaissance complète de ce qui s'est fait. En venant concourir au vote d'un nouveau grand-conseil, réduit de moitié et issu d'une nouvelle division électorale, ils ont accepté le décret du conseil général tenu au Molard. Ce fait met hors de toute contestation le point de départ adopté pour reconstituer le pays et lui donner tout de suite l'attitude d'ordre et de régularité dont chacun s'applaudit après la violente secousse causée par la *mitraille*.

« Sous ce point de vue, l'avenir de Genève est carrément posé sur le fait de la souveraineté du peuple se manifestant par cette antique institution des conseils généraux qui jadis dominaient tous les pouvoirs publics.

« Maintenant, ces six à sept mille électeurs qui sont venus adhérer à la métamorphose d'une démocratie bâtarde en pure et véritable démocratie, qu'ont-ils fait, le billet électoral à la main? Se sont-ils servis du secret du vote pour venir déposer clandestinement une protestation contre la démocratie? Pas le moins du monde. Les rancunes, — et il y en avait comme il y en a toujours là où tombent des aristocraties, — les rancunes ne se sont montrées que par de rares bulletins. Tous les votes n'ont pas été pour les hommes nouveaux; mais tous les votes, même les plus hostiles, ont compris qu'une révolution profonde venait de changer complètement la face de Genève. Les partis ont tous pu se produire, jamais élection ne fut plus libre ni plus calme; eh bien! le parti tombé, quoique venu en grand nombre, quoique boudant les hommes nouveaux, quoique se montrant très peu résigné, quoique essayant d'embrouiller l'élection, n'a pas osé reproduire un seul nom de ce régime si fort censuré il y a quelques jours. Il est venu apporter son contingent de fantaisie à un régime nouveau, mais il n'a pas même essayé de reconstruire l'ancien.

« La révolution est donc complète; la première victoire du peuple a été de savoir résister à une injuste agression; la seconde a été de savoir sans crainte confier la défense du pays et le maintien de l'ordre à la milice; la troisième a été de consacrer la révolution par un vote solennel auquel plus de citoyens ont pris part que dans aucune autre circonstance où la république de Genève se soit trouvée engagée. »

Les élections de Genève ont été favorables au parti radical; les candidatures qu'il soutenait ont réussi complètement.

Paris, le 24 octobre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il circule depuis deux jours des bruits de toute espèce sur des modifications qui seraient à la veille d'avoir lieu dans la composition du cabinet.

Suivant les uns, M. le maréchal Soult voudrait enfin, et cette fois d'une manière sérieuse, sortir du ministère et quitter ses fonctions de président du conseil, qu'il n'a jamais exercées que nominativement. Les mêmes personnes ajoutent que M. Guizot n'a fait aucune démarche pour retenir le maréchal, et qu'il est d'autant plus désireux de le voir donner suite à ses projets de retraite, qu'il est bien convaincu que, le maréchal se retirant, la présidence ne saurait tomber en d'autres mains que les siennes. M. Guizot n'a jamais été président du conseil, bien que M. Thiers l'ait été deux fois, sans pourtant avoir jamais séjourné au pouvoir aussi long-temps que lui. Or, M. Guizot veut l'être au moins une fois avant que la carrière politique se ferme pour lui, et il sent bien que s'il veut se donner cette satisfaction et en jouir un peu, il n'a pas un instant à perdre.

Suivant d'autres personnes, M. Guizot, pour se donner un point d'appui solide dans le cabinet, voudrait mettre à la porte M. Martin (du Nord) et le remplacer par M. Hébert. M. Hébert a été choisi par la nouvelle chambre pour l'un de ses vice-présidents; en voilà plus qu'il n'en faut, aux yeux de M. Guizot, pour légitimer sa trahison envers M. Martin, si fréquemment maltraité par la dernière législature, malgré toutes ses tendres-

ses pour le cabinet du 29 octobre, et motiver ses préférences pour M. le procureur-général près la cour royale de Paris.

Ce choix répugne un peu à M. Duchâtel, car il lui ferait perdre nécessairement une partie de son importance politique; mais ce n'est pas une raison pour que M. Guizot y renonce. Dans plus d'une occasion, celui-ci a rencontré des résistances assez vives chez M. Duchâtel, et il n'a pu en triompher, n'ayant pas à côté de lui un seul homme considérable et parfaitement en accord d'idées avec lui; avec M. Hébert, il en sera tout autrement. Ce que M. Guizot voudra, M. Hébert le voudra aussi énergiquement que lui, surtout s'il s'agit de résolutions violentes à prendre et d'une politique poussée à outrance. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait désiré avoir à ses côtés un homme qu'il est habitué à considérer depuis si long-temps comme son *alter ego*.

Les changements, toutefois, ne paraissent pas devoir se borner au renvoi de M. Martin (du Nord). On dit aussi que M. Lacave-Laplagne s'en va, et la nouvelle nous paraît très vraisemblable. M. Lacave-Laplagne a deux raisons pour appeler à lui le repos et la tranquillité d'esprit. La première, c'est qu'il est malade, et que les médecins lui ont signifié que s'il ne renonçait pas aux préoccupations de la vie administrative et politique, pour quelque temps au moins, sa santé, loin de s'améliorer, se détériorerait chaque jour davantage et rendrait leurs soins tout-à-fait inutiles; la seconde, c'est qu'après avoir examiné notre situation financière, M. Lacave n'entrevoit pas encore la possibilité de nous présenter, pour 1848, un budget parfaitement en équilibre. Or, comme trois ou quatre fois déjà, à l'ouverture de la session, il nous a fait promettre ce budget phénoménal dont les recettes balanceraient les dépenses, il se soucie assez peu de prendre la responsabilité d'une nouvelle promesse de ce genre, qui ressemblerait trop désormais à une mauvaise plaisanterie. D'ailleurs, M. Lacave-Laplagne a fait pour ses enfants, pour toute sa famille, ce que ceux-ci pouvaient attendre du père le plus tendre et du parent le plus dévoué. Il n'est donc pas extraordinaire qu'il montre pour son portefeuille si peu d'attachement.

Il nous reste à parler d'une troisième modification qui priverait l'Université du génie expérimentateur de M. de Salvandy. Cet homme d'état, dans son récent voyage en Afrique, aurait senti tout-à-coup se révéler en lui une aptitude toute spéciale pour résoudre les nombreuses questions qui se rattachent à la colonisation de cette terre à jamais française, qui coûte si cher à la France, et il serait disposé à échanger son titre de grand-maître contre celui de gouverneur civil de l'Algérie. Il est possible que cette idée ait un instant agité le cerveau toujours si tourmenté de M. de Salvandy, mais nous doutons fort qu'elle soit entrée dans une autre tête que la sienne.

Telles sont les rumeurs qui ont circulé depuis deux jours; nous y ajouterons qu'on donne pour successeurs à M. Lacave-Laplagne M. H. Passy, à M. de Salvandy M. Rossi, le Genevois naturalisé. Tout cela nous paraît avoir assez peu de vraisemblance; mais il serait possible, si, comme on l'assure, on a envie de se débarrasser de M. Guizot, qu'on laissât ces bruits de salons prendre quelque consistance et faire naître quelque désordre au sein du cabinet. On fera, à cet égard, ce qui paraîtra de nature à faciliter le plus promptement possible un rapprochement avec l'Angleterre; car on ne dormira pas aux Tuileries tant qu'il n'y sera pas venu de Londres quelques-unes de ces bonnes paroles comme il en venait autrefois, au temps où florissait l'entente cordiale aujourd'hui si profondément atteinte et compromise.

La Gazette de Madrid du 18 contient les pièces suivantes :
RAPPORT DES MINISTRES.

Madame,

L'heureux mariage de V. M., accepté avec une si pure reconnaissance par la nation tout entière, est pour V. M. et pour le peuple un heureux événement qui offre une nouvelle garantie de stabilité et d'ordre qui doit contribuer d'une manière efficace à consolider la paix intérieure de la monarchie. C'est dans cette occasion que doivent briller, dans toute leur splendeur, les généreux sentiments d'une reine aussi magnanime, et, dans les circonstances actuelles, les ministres soussignés ont médité avec sagesse si, suivant les impulsions du cœur de V. M., ils ne pouvaient, sans manquer au devoir, lui conseiller de solenniser un jour si heureux en jetant un voile sur nos troubles passés, et de rappeler au sein de leur patrie ceux qui, rejetés loin d'elle, gémissent sur le sol étranger en attendant le jour de la clémence.

Le sujet est grave en lui-même, Madame, et il est plus grave encore dans ce moment, où il existe des symptômes et des tendances qui s'annoncent par de nouvelles tentatives de désordre qu'il n'est pas possible de négliger sans compromettre les plus grands intérêts de l'Etat.

Le désir de V. M. et celui du gouvernement étaient de ne mettre aucune limite à l'exercice de la plus belle prérogative du pouvoir royal; mais malheureusement les circonstances que nous venons de vous indiquer ne permettent pas d'aller aussi loin que V. M. et le gouvernement le voudraient. Cependant les conseillers de la couronne ont jugé que V. M. pouvait satisfaire en grande partie ses pieuses intentions en jetant le voile de bonté sur beaucoup de malheurs, sans diminuer les sécurités de l'ordre, qui s'appuie sur l'heureux événement que la nation célèbre, et sans compromettre la paix intérieure, qui est la plus grande nécessité de ce pays si fatigué de révoltes. En même temps, V. M. laissera toutes les portes ouvertes de sa clémence, et cet acte de bonté rendra moins excu-

sables ceux qui désormais tenteraient de s'éloigner des moyens loyaux pour faire triompher leurs principes et leurs opinions en recourant aux troubles et aux violences, comme il justifiera la sévère nécessité que l'on emploiera à leur égard.

Fondés sur ces raisons, les ministres soussignés soumettent à l'approbation de V. M. les décrets suivants.

Madrid, le 17 octobre 1846.

(Suivent les signatures de tous les ministres.)

DÉCRET ROYAL.

Attendu que les motifs qui m'ont été présentés par le conseil des ministres, et mon cœur maternel voulant signaler, par un acte de clémence aussi étendu que le bien public le permettra, le jour de mon heureux mariage, je décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}. Je concède amnistie à tous les individus compromis dans les événements politiques qui ont eu lieu dans la Péninsule, ou dans les îles adjacentes, jusqu'au jour de la publication de mon décret royal.

Se trouvent compris dans l'amnistie les expatriés, ceux dont les causes sont en instance ou ceux condamnés pour avoir pris part aux troubles; sont comprises également les classes suivantes :

Dans le militaire, sont amnistiés tous individus depuis le grade de colonel jusqu'au grade le moins élevé.

Dans la carrière civile, les chefs de province de quelque administration que ce soit et tous autres employés de catégorie inférieure, et dans la classe civile, tous ceux qui n'ont pas fait partie de jurats révolutionnaires ou exercé sous leur autorité la charge de chef politique, intendant, commandant-général ou autre analogue.

Art. 2. Les individus non compris dans l'article 1^{er} seront admis successivement à la même grâce, suivant les circonstances que le cas où ils se trouvent le permettra, et par les déclarations spéciales que je me réserve de faire.

Art. 3. Les expatriés, en vertu de cette déclaration, pourront rentrer dans leur patrie; les prisonniers et condamnés seront mis sur-le-champ en liberté. Les mesures de rigueur imposées aux soldats sont abrogées.

Art. 4. Les militaires compris dans cette grâce resteront, jusqu'à de nouvelles dispositions, en état de suspension, de même que ceux à qui, par des motifs spéciaux, il a été donné licence absolue; les employés civils resteront dans la classe des destitués.

Art. 5. Ceux qui, pour avoir suivi, dans la guerre civile, la cause de don Carlos, se trouvent expatriés, pourront rentrer dans le royaume; tout autant qu'ils appartiendront aux classes signalées à l'art. 1^{er} de mon royal décret, et après avoir fait, au préalable, devant les envoyés ou consuls espagnols, le serment de fidélité à ma personne et à la constitution de l'état.

Ceux des catégories supérieures seront admis à la même grâce après avoir fait le même serment, et ceux qui se trouveront dans la catégorie comprise dans l'art. 2 du présent décret.

Art. 6. Ne sont pas compris dans cette grâce les prévenus de délits ordinaires.

Art. 7. Les ministres respectifs me proposeront les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret et pour que son exécution ne puisse compromettre en aucun cas le repos public.

Donné au palais, le 17 octobre 1846.

Signé LA REINE.

Le président du conseil des ministres, JAVIER ISTURIZ.

AUTRE DÉCRET.

Voulant, en l'honneur de mon royal mariage, étendre ma clémence sur tous les prévenus qui en seront dignes, et conformément à ce qui m'a été proposé par mon conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit :

Art. 1^{er}. Je concède un pardon général, à tous les criminels qui en seront dignes, et qui dépendent de la juridiction ordinaire, ecclésiastique, de la guerre, de la marine, des colonies et de toute autre classe.

Art. 2. Jouiront de cette grâce les criminels compris à l'art. 1^{er}, et qui sont condamnés en dernier ressort aux galères, ou qui accomplissent leur peine dans les établissements de correction ou en tout autre lieu.

Art. 3. Ne sont pas compris dans le pardon : les coupables de délits commis postérieurement à la date du présent décret, les parricides, les homicides, les traîtres, les incendiaires, les sacrilèges, les blasphémateurs, les barateurs, les faux monnayeurs en métal ou en papier, ceux de documents publics. Sont aussi privés de pardon : les écrivains convaincus de faux, de résistance à la justice, à la force armée, rapt, viol, vol, escroquerie, malversation commise par les employés publics, abus graves dans l'exercice de leurs charges, insultes à leurs supérieurs, et insubordination de militaires.

Art. 4. Dans les délits où il y aura des cas de gravité, bien que l'on ait procédé d'office, le pardon ne sera appliqué qu'après que la grâce entière aura été accordée.

Art. 5. Ce pardon s'étendra sur les criminels fugitifs, absents et rebelles, tout autant qu'ils se présenteront, dans le délai de trois mois, devant les juges compétents; pour ceux qui se trouvent aux îles, il est accordé un délai de six mois, et pour ceux qui sont aux îles Philippines, celui d'un an.

Art. 6. La déclaration et l'application de ce pardon se feront dans le ressort du tribunal qui aura infligé la peine appliquée aux délits, quoique les criminels aient accompli la condamnation ailleurs, et par le tribunal qui devra en connaître en dernier ressort.

Art. 7. Ceux qui seront dans le cas de récidive subiront le cours de leur jugement et ne jouiront pas du pardon.

Art. 8. Les divers ministres s'entendront pour donner les ordres les plus opportuns pour l'exécution du présent décret.

Signé LA REINE.

INONDATIONS DE LA LOIRE.

On lit dans le Roannais :

En présence de l'effroyable malheur qui est venu consterner notre ville, nous n'avons pas cru devoir inaugurer le *Conciliateur*. A d'autres temps les préoccupations et les luttes politiques ! La presse de Roanne a aujourd'hui de plus graves et plus pressants devoirs à remplir. Elle doit porter à la connaissance du pays le désastre qui nous a tous ruinés; elle doit demander secours aux villes voisines qui ont échappé au fléau, à Lyon, à Saint-Etienne, à Paris même, certaine que ses cris de détresse seront entendus de la France entière.

Depuis quelques jours, les pluies continuelles avaient grossi la Loire, et les mariniens, regardant du côté des montagnes, nous prédisaient une de ces inondations comme les plus vieilles du pays n'en avaient jamais vu. Dès le vendredi soir 16 octobre, l'ingénieur des ponts et chaussées, M. Bontoux, pressentant l'imminence du danger, s'était transporté sur la digue qui se paraît alors le fleuve de notre ville, et avait fait raffermir à la hâte les endroits qui lui avaient paru présenter le moins de résistance aux coups précipités des flots. Cependant, la nuit du vendredi au samedi, le samedi tout entier s'écoulèrent sans une augmentation bien notable de la crue, et le soir les habitants se retirèrent confiants dans leurs demeures, sans se douter de l'effrayant spectacle que leur gardait le lendemain. Fatale sécurité, sans laquelle deux cents familles ne seraient pas aujourd'hui dans la misère et la désolation ! A onze heures, l'autorité et la marine veillaient seules sur le port; celle-ci, déployant déjà ce courage que nous avons admiré pendant trois jours, faisait d'inutiles efforts pour sauvegarder les

riches chargements qui encombraient notre bassin; l'autre, également courageuse, visitait les points menacés, plaçait des postes, attendait en silence l'arrivée de la crue prochaine et le moment terrible où il faudrait pousser le premier cri d'alarme. A minuit, M. Bontoux, qui, placé sur la digue, près du pont de halage, mesurait de moment en moment les progrès des eaux et les quelques pouces de terrain qu'il leur restait à envahir, donna le signal, et se précipitant dans la petite rue du Creux-Granger, courut de porte en porte réveiller les malheureux; qu'un instant à l'autre l'inondation pouvait engloutir. Il était temps... les eaux le suivaient et allaient le devancer à la course.

En quelques minutes, le torrent comble l'immense espace qui s'étendait de la digue à la jetée, roule en grondant sur les rues du Rivage, du Creux-Granger, et vient battre de trois pieds d'eau les premières maisons de cette rue Poisson dont il est le reste à peine trace. Aussitôt on bat la générale, on allume des torches pour éclairer les secours dans la nuit, on réveille d'un bruit de tambour, et les gendarmes, les pompiers, traversent les rues déjà envahies, sauvant sur leur passage un grand nombre de malheureux dont la perte est imminente. Au milieu de ces désastres, l'esprit se repose avec joie sur des traits de courage et d'humanité. Nous avons vu alors trois hommes, trois médecins, — honneur à la profession qui inspire de pareils dévouements ! — nous avons vu MM. Gubian, Imbert, Faure, se jeter dans l'eau jusqu'à la ceinture, et, au péril de leur vie, réveiller les habitants des rues Royale, Marenzo, des Minimes, monter dans les barques de sauvetage, régulariser enfin cet effrayant désordre. Cependant l'eau monte... monte toujours, tombe dans la rue Poisson, dans toute la longueur de la rue Royale, et les flots, se rejoignant devant l'hôtel de la Poste, menacent bientôt d'un entier engloutissement tous les bas quartiers qui avoisinent le quai. Les cris au secours, les clameurs de la ville, les coups répétés des bateaux qui se brisent contre les arches du pont mêlent seuls leurs bruits affreux à l'effroyable bruit des eaux. Le moment est venu de fuir, et telle a été la soudaineté du désastre que les malheureux ne peuvent plus songer à sauver quelques débris de leur fortune; à briser les portes de famille peuvent-ils emporter leurs enfants dans leurs bras.

Disons-nous les dangers de Philippe Masson, dont le frère, sur la jetée, entend les cris de désespoir; les angoisses de la famille Pitre, heureusement sauvée par François Cuzin, et l'obstination de cette vieille femme qui ne voulait pas quitter sa pauvre demeure, et que le docteur Imbert fut forcé d'arracher à son lit et à la mort? Disons-nous l'horrible situation de M. Giboudau, qui, bloqué par les eaux avec sa femme et ses deux enfants, et se sauvant d'étage en étage, parvient à poser son précieux fardeau sur le toit d'une maison voisine, au moment où la sienne s'écroulait, ou bien le courageux sang-froid de M. Yvonnet, qui échappa à la nage, et comme par miracle, tenant sa femme évanouie sous son bras? Non ! laissons dans l'oubli, s'il est possible, ces sinistres horreurs. Vous qui lirez ces lignes, vous n'avez pas besoin, n'est-ce pas? de récits émouvants, de tristes épisodes pour compatir à notre malheur. Quand nous vous aurons dit nos désastres, vous pleurerez avec nous, et vous nous secourrez...

Continuons cependant le bulletin de cette nuit qui ne finissait pas... A trois heures du matin, le torrent avait déjà arraché le pavé de la rue Royale, et dans de nombreux endroits on courait risque d'être englouti. C'est alors que MM. Bontoux, Imbert, de Vougy, Pellion vinrent prévenir une quinzaine de personnes renfermées dans l'hôtel de la Poste qu'elles n'avaient plus que quelques instants pour se réfugier au Coteau. « Je suis heureux, nous disait Pellion, quand deux heures après sa maison s'abîmait dans le fleuve, je suis heureux d'avoir pu sauver tout ce monde. » En effet, le pavage avait cédé sans résistance à l'effort précipité des eaux, et les maisons de Ducrot et de Pellion étaient déjà minées dans leurs fondements. De plus, le courant qui s'était établi d'abord dans les rues Petite du Creux-Granger et Poisson changea insensiblement de direction, et s'engouffrant alors dans la rue du Rivage, prit en profil toutes les maisons de cette rue et vint frapper pendant le reste de la nuit un pan de mur de l'hôtel Pellion qui lui barrait le passage. Enfin, au petit jour, la pluie commença à cesser, et la Loire, retrouvant son ancien lit, avait découvert la première culée du vieux pont, d'où elle se précipitait comme une cataracte dans le quartier des charpentiers, quand la maison Ducrot, plus faible que celle de Pellion, s'écroula avec un bruit terrible. L'hôtel de la Poste, ébranlé par la secousse, tomba bientôt à son tour, entraînant avec lui tout ce qu'il renfermait. Nous nous arrêtons ici. L'hôtel détruit, tout le quai du bassin qu'il soutenait s'écroula en une heure, et les réfugiés du Coteau purent assister au spectacle de leur ruine et compter leurs malheurs... Dire leur douleur et leurs cris ne nous appartient pas; la plume nous tombe des mains en songeant à ces centaines de malheureux qui, les bras levés vers le ciel, semblaient l'accuser d'indifférence et de cruauté. Et pourtant, Dieu merci, nous n'avons encore à enregistrer que deux ou trois victimes, le portier de M. Proncherie et ce marinier qui fut broyé dans la nuit sous les arches du pont. Mais que de malheureux sans asile! que d'ouvriers ruinés sans ressources et qui ne retrouveront plus le bien-être dont ils jouissaient! Qu'il nous suffise de dire que 120 maisons sont détruites de fond en comble, et que pour quelques unes on cherche jusqu'à la place où elles étaient situées. Aujourd'hui même, trois jours après le désastre, des bruits lointains et terribles viennent de moment en moment nous apprendre de nouveaux malheurs. Mais, à la vue de la grandeur de la ruine, toute notre cité s'est émue. L'hôpital a ouvert ses portes aux inondés et recueilli jusqu'à 500 personnes. Quant à ceux qui venaient à tout instant demander de la nourriture, les sœurs ne les comptaient plus. A l'asile du Phénix, même dévouement, même hospitalité. Le mardi, 400 malheureux avaient reçu de la nourriture, et des salles remplies de paille attestaient qu'on avait pensé aussi à donner le toit pour la nuit. Enfin, des listes de souscriptions ont été rapidement couvertes de signatures, et la bienfaisance viendra réparer le mal causé par le fléau. Mais nous ne pouvons, dans notre isolement, agir avec efficacité; il faut que la France entière réponde à nos supplications et nous apporte l'obole du malheur. Il faut que les presses parisiennes, lyonnaises, stéphanoises nous donnent aide et secours, et que, se souvenant de leur noble conduite lors de l'incendie de Hambourg et de l'inondation de Lyon, elles ouvrent des souscriptions dans leurs bureaux pour les inondés de la Loire.

Nous citerons donc, comme s'étant particulièrement distingués, les sieurs Rollin-Martinot, cafetier; Jacques Vignal, tourneur; Rollin jeune, du Rivage; Perrault père, Perrault dit *Pucelle*, tous trois mariniers, qui, pendant deux jours, n'ont pas quitté le théâtre des événements, et sur l'admirable conduite desquels nous appelons toute l'attention de l'autorité.

Et encore les trois Penelle, grand-père, père et fils, qui ont sauvé, au péril de leur vie, huit personnes qui se trouvaient dans une maison isolée située au-delà du pont d'Aiguilly, et sur les débris de laquelle ces huit malheureux sont restés pendant un jour et deux nuits.

Nous avons déjà dit que l'autorité a fait son devoir, et que, dans cette fatale circonstance où la science et toutes les prévisions vulgaires ne pouvaient rien, elle a su rendre encore de nombreux services; toute la nuit M. Boulaque s'est tenu sur la jetée et n'est repassé qu'au dernier moment; M. Bontoux, dont la conduite a été au-dessus de tout éloge, s'est attiré l'estime et l'admiration de toutes les personnes qui l'ont vu au danger.

M. le curé Dabost a déployé une activité vraiment surhumaine. Le lieutenant de gendarmerie Tisserand, le maréchal-des-logis Girod, le brigadier Pichot, les gendarmes Saltet, Veyfour, Bard, Goué, qui a failli périr, Farge, Chaudouet et Durbas, se sont fait remarquer constamment au plus fort du danger.

Il en est de même des agents de police Berthiller, Lacour, et Renoud, ainsi que du commissaire de police du chemin de fer.

La commission de secours nommée par le conseil municipal se compose de MM. Gubian, Val, de-Viry, Imbert, Nourrisson, Faure et Devillainé neveu.

M. de Daunant, préfet de la Loire, et M. Boulaque, ingénieur en chef, arrivés à Roanne lundi dans la journée, ont visité sur-le-champ tous les points qui avaient été envahis.

On nous annonce qu'une souscription en faveur de Roanne est ouverte à Tarare depuis mardi.

Mardi dans l'après-midi, cent hommes de la garnison de St-Etienne sont arrivés à Roanne. Ils sont venus aider la garde nationale à veiller sur les innombrables débris qui encombraient les rues et les rives de la Loire aux abords du pont d'Oudan.

Nous dirons, à cette occasion, que nous avons vu avec peine le petit nombre de gardes nationaux qui ont répondu à l'appel qui leur était fait. La compagnie des pompiers, une partie de la compagnie d'artillerie, et quelques généreux citoyens se sont seuls présentés pour faire un service extrêmement pénible, et pour lequel trois à quatre cents hommes n'eus-

sent pas été de trop. En effet, faute d'un nombre suffisant, on voit des factionnaires rester quelquefois douze heures à leur poste, exposés à la pluie battante qui n'a presque pas cessé depuis huit jours.

L'*Union Libérale*, qui se publie à Nevers, a recueilli, heure par heure, des détails sur les inondations; elle en publie un récit des plus dramatiques et des plus affligeants, duquel nous allons extraire tout ce qui nous a paru le plus intéressant :

« *Lundi 19 octobre, neuf heures du matin.* — Hier, les prévisions les plus sinistres nous faisaient trembler pour le sort réservé au peuple cet hiver; aujourd'hui, comme si ce n'était pas assez de la faim, l'inondation assiège les campagnes et porte de toutes parts la désolation et l'effroi. La crue s'est déclarée vers deux heures du matin. Les habitants des bas quartiers ont été réveillés par le bruit de la Loire qui montait sur ses rivages, agitée et grondante comme la mer. A travers l'obscurité, on pouvait distinguer des masses énormes charriées par le fleuve : c'étaient des charriées, des troupeaux de bœufs emportés tout entiers, les uns vivants encore, les autres déjà étouffés par les flots, des barques submergées et des débris d'habitations écroulées. L'alarme s'est répandue en un instant, et au point du jour la ville tout entière était accourue. A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'inondation doit avoir atteint son plus haut degré. C'est un tableau effrayant : partout de l'eau ! Jusqu'à l'horizon les flots s'étendent et blanchissent. La cime verte des arbres et les toits des maisons entièrement envahis flottent çà et là à la surface du fleuve. Au loin, à quelques fenêtres, on distingue vaguement des signaux de détresse. Plusieurs bateaux sont partis et volent au secours des malheureux. Les atteindront-ils ? Arriveront-ils à temps ? Deux bateaux à vapeur se sont mis en mouvement pour aller recueillir les inondés. De petits canots les suivent. On voit au loin ces embarcations. Tous les yeux sont tournés de ce côté. Le bateau à vapeur fend les courants comme une flèche, mais il ne peut tourner les arbres et les maisons que l'eau déborde : les passages sont trop étroits; alors les barques plus agiles s'y glissent aisément et s'approchent jusqu'au bord des toits et des fenêtres où les malheureux se sont réfugiés. On recueille ces braves gens les uns après les autres, et on les verse dans le bateau à vapeur... »

« *Dix heures.* — Les bateaux à vapeur reviennent vers nous; ils ramènent les inondés de Saint-Antoine. Les chambres et le pont peuvent à peine les contenir. Pauvres malheureux ! ils laissent derrière eux leurs maisons désertes; réfugiés au sommet de leurs toits, ils ont vu le fleuve emporter leur mobilier, leur linge et le mince approvisionnement de leurs greniers, tout ce qu'ils possédaient, toute leur fortune. Quand ils rentreront chez eux, ils trouveront les murailles nues, le foyer désert et délabré, le toit croulant. Tout aura disparu... On les débarque sur le rivage; la foule s'attroupe autour d'eux. Ils pleurent, ils se lamentent. Les enfants sont deminés et grelottants. On s'empresse surtout auprès d'une pauvre mère désolée qui a perdu son nourrisson. La pauvre femme avait confié son fils à une servante pour qu'elle le déposât dans le bateau qui venait les sauver. La servante a fait un faux pas et a laissé tomber le berceau; le courant rapide l'a emporté. On l'a vu flotter un moment, puis il a disparu. La mère poussait des cris affreux. »

« *Onze heures.* — Les bateaux à vapeur sont repartis; ils rendent des services immenses; sans eux, le nombre des morts que nous aurions à compter serait incalculable. Jamais les embarcations ordinaires dont on pouvait disposer sur le port n'aurait suffi à sauver tant de monde. Mais il ne faut pas toutefois méconnaître les précieux services de ces fragiles barques; sans elles, qui approcheraient des maisons où les bateaux à vapeur ne peuvent pas aborder?... Le fleuve continue de charrier les ruines qu'il a faites sur son passage, des socs de charrue, des instruments de labourage, des barriques, des chantiers de bois tout entiers. Un attelage de six bœufs est passé au milieu de ces débris, emporté comme eux par le courant. Trois étaient morts, et les autres vivaient et nageaient encore; on voyait au-dessus des flots leurs cornes et leurs grands yeux égarés. Le fleuve les a engloutis sous les arches du pont dans un tourbillon d'écume; puis ils ont reparu plus loin. Quand ils sont passés devant Marzy, on a essayé de les arrêter, et on est parvenu à en sauver un tout vivant. »

« *Midi.* — L'eau est au même niveau, 6 m. 25 c. Les bateaux à vapeur continuent leur service et rapportent les inondés. On ne dit pas qu'il y ait eu encore des morts. Des maisons se sont écroulées; une, entre autres, s'est écroulée avec fracas en face de la lône Gauguin, de l'autre côté du pont. Heureusement les bateaux de sauvetage étaient passés quelques minutes auparavant, et les habitants avaient pu être sauvés. On s'occupe avec sollicitude du faubourg de Mousse; il est complètement noyé dans l'inondation, et l'on n'y peut pénétrer qu'avec une peine extrême. Les maisons sont envahies jusqu'à la ceinture. Les propriétaires sont montés aux étages les plus élevés, en y transportant tout ce qu'il leur a été possible d'enlever à la violence du courant. Quelques barques circulent dans les rues et portent du pain aux prisonniers des flots. Du côté de la rivière de Nièvre, l'eau est également répandue de toutes parts, et il a fallu se réfugier dans les étages supérieurs. »

« *Deux heures.* — Pas de nouvelles du Guétin. Tout fait présumer qu'au Bec-d'Atier l'inondation sera peut-être plus terrible encore que par ici. Il y a là une population très nombreuse qui habite sur la rive de l'eau. Beaucoup de gens ici y ont leurs parents, leurs enfants, leurs frères; c'est pour tous une cruelle angoisse. Un bateau à vapeur est parti ce matin; il a dû essayer de pénétrer jusque-là, mais aucune nouvelle ne nous est parvenue. »

« *Trois heures.* — L'activité ne se ralentit pas. Toutefois le fleuve a cessé de charrier des débris; on ne voit passer que l'eau roulant avec un murmure profond d'énormes flocons d'écume. La foule n'a pas cessé d'abonder sur les quais. »

« *Six heures.* — La crue diminue, mais tous les malheurs ne sont pas finis. Ça et là, les maisons qui, durant une partie de la dernière nuit et durant toute cette journée, ont été sapées par les flots, chancelent ou s'écroulent. Mais heureusement tous les habitants ont été sauvés. Notre ville est remplie de malheureux qui ce matin avaient au moins du pain et un asile, et qui ce soir ne sauront sous quel abri repêcher leur tête. M. le maire, il est vrai, a fait distribuer des boîtes de pain, des billets de logement à ceux qui se sont présentés à la mairie. On envoie ces pauvres gens loger chez les citoyens. »

« *Mardi 20 octobre, onze heures.* — La crue a sensiblement diminué. Le fleuve rentre peu à peu dans son lit. Partout il laisse à découvert des maisons écroulées, des routes rompues, enfin cet effroyable désordre qui suit toujours les grandes inondations. A chaque pas on découvre quelque nouvel accident, quelque nouvelle ruine. »

« *Cinq heures.* — On a enfin des nouvelles du Guétin. Nos sinistres prévisions ont été confirmées. Le Guétin est profondément ravagé. La levée est enlevée à 250 m. en aval du pont-aqueduc sur une longueur de 700 m., dont le matériel servant aux immenses travaux qui sont en construction a été emporté par les eaux. Des habitations entières ont disparu. Nous n'apprenons pas toutefois qu'on ait aucun cas de mort à déplorer. Les employés des

chaussées attachés au Guétin étaient sur les lieux; ils ont les plus grands services.

deux bateaux à vapeur ont rivalisé de zèle. On évalue à nombre de personnes qu'ils ont sauvés.

Nous recevons les nouvelles suivantes du voisinage. La levée de la rive droite du pont suspendu de Fourville a été enlevée sur une assez grande longueur. Celle de gauche a été rompue en amont de Joigneaux. C'est à tort qu'on avait annoncé la rupture du pont de la Charité; seulement souffrir de grandes avaries. La ville, les quais et le faubourg dans l'île ont été entièrement submergés; l'eau s'est élevée dans les maisons à une hauteur de 2 m. Nous n'avons pas de nouvelles de nos voisins de Pouilly et de Cosne, mais nous auront probablement payé leur tribut au fléau qui frappe généralement les riverains de la Loire.

Libérale annonce ensuite qu'une souscription a été ouverte à Nevers, et que le conseil municipal de cette ville a voté une somme de 12,000 f. en faveur des victimes de l'inondation. Nous terminerons ce douloureux récit par les réflexions suivantes que nous empruntons à ce même journal :

Partout le peuple s'est montré brave, admirable. Il a prodigué son bras, son activité, sa vie, avec une abnégation sublime. Que de héros ignorés, sans même qu'il nous soit permis de leur donner un jour dans nos colonnes le fugitif honneur de quelques lignes de publicité! Ainsi, le peuple se trouve toujours debout aux heures du danger. C'est du pauvre que le secours vient au pauvre; c'est guère qu'entre les malheureux que se pratique une sainte charité. Que fera-t-on pour tous ces hommes qui, depuis l'aube du jour, sont restés dans l'eau, demi-nus, au milieu du gouffre à-dire au milieu de la mort, calmes, insoucieux de leur vie, et si humbles dans leur héroïsme qu'ils seront très fiers aujourd'hui de se voir élevés si haut par nos éloges, alors qu'ils n'avaient fait que simplement leur devoir? Que fera-t-on pour eux? Ce soir déjà ils sont rentrés dans leur vie ordinaire, et eux-mêmes presque autant que ceux qu'ils ont secourus. Un grand nombre d'entre eux, hier au soir, en rentrant au logis, ont-ils trouvé le pain suffisant pour réparer leurs poitrines brisées par le froid, leurs bras brisés par tant d'intrepides efforts? Braves gens! que cette expression de nos plus vives, de nos plus cordiales sympathies vous dédommage, en attendant des jours meilleurs, de l'ingrat oubli auquel vous êtes voués!

Les Messageries Royales et Générales parties depuis deux jours de Paris pour Lyon, par le Bourbonnais, Saint-Etienne, Clermont, Moulins, Nevers, Bordeaux, Toulouse et Nantes, ont été arrêtées par la crue de la Loire à Orléans. La place du Martroi est encombrée de diligences venues de Paris et qui ne peuvent poursuivre leur route.

Il n'est arrivé ces jours derniers de Paris aucune voiture publique rencontrée submergée par la Loire, l'Allier et le Cher. Il en est encore de celles qui viennent de Toulouse, de Bordeaux et de Nantes par le chemin de fer de Tours, dont le service est interrompu.

M. le ministre des travaux publics est parti dernièrement pour aller constater par lui-même l'éroulement du viaduc de Nemours et les effets de l'inondation à Orléans.

PREMIÈRE LISTE DES SOUSCRIPTIONS

REÇUES À LA MAIRIE DE LYON

EN FAVEUR DES INONDÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Au 24 octobre 1846.

M. le préfet du Rhône, 200 f. — M. le maire de Lyon, 100 f. — MM. Reyre, maire de Lyon, 50 f. — Bodin, id., 50 f. — Arnaud, id., 50 f. — Pecclet, id., 50 f. — Guinet, id., 50 f. — Martin (P.-P.), id., 50 f. — Moud, id., 50 f. — Malmazet, id., 50 f. — Bouvard, id., 50 f. — M. de, 50 f. — Dunod (Cl.), 25 f. — Benoît, 10 f. — Dardel, 25 f. — M. de, 5 f. — Vernange, 4 f. — Bruyset, 5 f. — Sauvannet, 2 f. — Passaut, 5 f. — M. de, 5 f. — Un anonyme, 10 f. — Yemeniz, 50 f. — Gros (Pierre), 5 f. — Domeck, 5 f. — Cassini, 5 f. — M. le procureur-général, 450 f. — Total, 4,409 f.

Chronique.

liste de souscription en faveur des inondés de la Loire est dans nos bureaux.

M. l'honorable M. Pons (de l'Hérault) est de passage à Lyon, venant de l'Italie. Il se rend à Paris, où il se propose de se livrer à des recherches historiques qui ne seront pas assurément sans un grand intérêt.

M. le cardinal archevêque de Lyon vient de publier un mandement dont le but est de stimuler la charité des fidèles en faveur des inondés de Roanne, Andrézieux et Balbigny, villes appartenant au diocèse de Lyon. Ce mandement a été lu hier dans les églises, chapelles ou communautés du diocèse.

La Gazette de Lyon prétend savoir de bonne source que Mgr de Roanne a envoyé 3,000 f. à Roanne, à la première nouvelle des inondés causés par la Loire.

Une commission a été nommée par M. le maire de la Guillotière pour examiner le plan de ville dressé par M. Vandorem.

On peut espérer que cette commission se montrera plus active et plus intelligente que celles qui ont été précédemment appelées à examiner l'alignement des maisons sur les rues et à fixer le niveau des façades. Il est vraiment déplorable de voir presque chaque maison neuve ayant un trottoir d'une hauteur différente et de voir des casse-cous sur les plus belles avenues.

M. le maire de la ville de la Guillotière nous prie d'annoncer que la liste de souscription en faveur des inondés de la Loire est dans les bureaux de la mairie et sera publiée tous les trois jours par la voie de la presse.

M. Robin, l'habile prestidigitateur, dont nous avons annoncé l'arrivée dans notre ville, n'a encore donné que deux représentations dans la galerie de l'Argue, et déjà il annonce la troisième de ces inondés de la Loire. Nous ne saurions trop louer de cette marque de sympathie pour les malheureux, car elle est un acte de désintéressement et de charité sont très rares aujour d'hui, même parmi les artistes en renom. Nous espérons donc que M. Robin répondra demain mardi à l'appel de M. le maire.

Milanollo donneront leur 7^e concert demain mardi, 27 octobre.

Sur la proposition de M. le ministre de la marine, le ministre de la guerre a décidé que les officiers de mer appartenant aux corps de la gendarmerie, de l'artillerie et de l'infanterie seraient dorénavant placés sous la surveillance et l'autorité du commandant le territoire, et que cette surveillance et cette autorité s'exerceraient suivant les règlements appli-

cables aux officiers de terre placés dans des positions semblables.

En conséquence, MM. les officiers de l'armée de mer compris dans une des catégories ci-dessus indiquées sont invités à faire connaître leur position, dans le plus bref délai, à MM. les lieutenants-généraux ou maréchaux-de-camp commandant les départements, qui sont chargés d'inspecter ceux qui sont en non-activité et de statuer sur les demandes que les uns et les autres auraient à former.

— On lit dans l'Indépendant de Montpellier :

« Un bien triste événement vient de donner de l'éclat à une fâcheuse affaire dont on s'entretenait déjà depuis sept à huit jours, et que, faute de renseignements suffisants, nous n'avions pas voulu livrer à la publicité.

« M. Mortet, officier d'administration de 1^{re} classe, comptable à la Muniionnaire, s'est suicidé en se précipitant dans le Rhône à Beaucaire. M. Mortet était parti de Montpellier, il y a trois ou quatre jours, pour accompagner jusqu'à Lyon son fils et sa sœur; mais, arrivé à Nîmes, il s'est séparé d'eux, prétextant la nécessité où il se trouvait de revenir à Montpellier, et il paraît qu'après les avoir quittés, il est allé à Beaucaire par le chemin de fer et s'est jeté dans le fleuve; c'est du moins ce que fait croire une lettre qu'il a écrite, et dans laquelle, après avoir exposé sa position, il annonce la détermination de mettre ainsi un terme à ses jours.

« Cet acte de désespoir a été motivé par l'état irréparable de ses affaires. Depuis plusieurs années, M. Mortet, outre les opérations officielles auxquelles son emploi l'appelait à prendre part, se livrait à des spéculations sur les vins. Il paraît qu'en prévision d'une hausse, il avait fait l'an dernier des achats plus importants, et qu'il avait de fortes quantités de vins en magasin à Cette. Ces vins s'étant gâtés, il en est résulté pour lui une perte énorme, et il s'est vu dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. L'éveil a été donné au gouvernement, et un inspecteur avait été envoyé de Paris pour vérifier la situation de M. Mortet. Dans cette conjoncture que rendait doublement ruineuse pour lui sa position d'employé, qui lui interdisait des spéculations de la nature de celles auxquelles il se livrait, et le plaçait sous le coup d'une destitution certaine, au comble du désespoir, il a voulu échapper par la mort à la honte d'une faillite.

« On parle d'un déficit assez élevé (420,000 f.). Son actif se compose de 20,000 f. environ que lui doit l'Etat et de 1,600 muids de vin en magasin à Cette, mais dont une partie est détériorée.

« Cet événement déplorable doit inspirer de sévères réflexions sur le coupable désordre qui règne partout dans le service si important des subsistances. »

— On écrit d'Antibes, le 17 octobre, au Toulonnais :

« Depuis quelques jours, des pluies torrentielles dévastent nos campagnes. Hier, les plaines qui s'étendent le long de la mer étaient totalement inondées et présentaient l'aspect d'un vaste lac. Les ravins les plus inoffensifs se déversent de toutes parts et font des ravages que l'on ne peut pas encore évaluer.

« La chaussée du pont en fil de fer de la Siagne a été gravement endommagée. La rivière s'est répandue dans les plaines et les courriers n'ont pu passer que ce matin.

« Le pont du Loup, entre Antibes et le Var, s'est écroulé hier au moment même que la diligence de Nice à Aix venait de le franchir. Les voyageurs, que le conducteur prudent avait fait descendre, ont été témoins de cet éroulement.

« On annonce ce soir que trois arches du pont du Var ont été emportées et qu'un pont à l'américaine que l'on construisait sur le Loup, au-dessus de la route royale, a suivi le torrent.

« On ne connaît pas d'autres sinistres jusqu'à présent.

— D'après le dernier compte rendu des travaux extraordinaires des ponts et chaussées, il a été affecté, depuis dix ans, à l'amélioration de la navigation de la Saône, des crédits qui dépassent 21 millions 500 mille francs. Les résultats obtenus par ces moyens sont remarquables et frappent les nombreux voyageurs qui parcourent journellement la distance de Chalon à Lyon. Ils sont dus en grande partie à l'activité et au talent de M. l'ingénieur Laval.

— Un Auvergnat, racommodeur de parapluies, qui s'était arrêté à Vernantais (Jura), et avait ramassé, pour les mettre en état, tous les parapluies du pays, a disparu en les emportant.

Spectacles du 26 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — La Biche au Bois, pièce féerique en quatre actes et seize tableaux.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Tour de Nesle. — Le Tuteur de vingt ans.

PALAIS ENCHANTÉ DE M. ROBIN, galerie de l'Argue. — Tous les mardis, jeudis et dimanches. Les expériences toujours variées. Le spectacle commence à sept heures du soir et finit à dix heures.

Demain, mardi 27 octobre, représentation extraordinaire au bénéfice des inondés de la Loire.

Les courses de taureaux du 16 octobre à Madrid.

C'est dans l'Heraldo que nous prenons les détails qui suivent, et nous respecterons, bien entendu, le style de ce journal quasi-officiel :

A deux heures et demie, une compagnie de hallebardiers, musique en tête, est venue se ranger en bataille, comme l'enseignant les traditions des fêtes royales, sous la loge de S. M., les poitrines de ces braves soldats devant suppléer à la barrière qui offre à cet endroit une solution de continuité.

Un quart d'heure après, S. M. et la famille royale entraient dans la loge. A la droite de S. M. se tenait la reine Christine, et à sa gauche le roi (don François d'Assises). Après le roi viennent, toujours à gauche, l'infante, son illustre époux et les sœurs du roi. A la droite de la reine Christine était placé l'infant don François de Paule. Quant au duc d'Aumale, il paraissait ne pas avoir de place fixe, et vouloir jouir de la liberté d'ailleurs nécessaire au véritable amateur des courses de taureaux. Tous les princes étaient en habit de ville. Les ministres occupaient une loge placée à la gauche de celle de la reine; une autre loge placée à droite était remplie par la servidumbre (personnes attachées à la maison royale).

Au coup de trois heures, on vit entrer dans l'hippodrome quatre élégantes voitures accompagnées chacune de leurs parrains à cheval, vêtus à l'ancienne mode espagnole. Ces voitures vinrent se ranger sous la loge royale.

La première voiture, attelée de quatre chevaux bais portant de magnifiques harnais rouges et des panaches blancs, était celle du comte d'Altamira, qui s'y trouvait avec son champion ou filleul (ahijado). Le matador Jimenez dit el Morenillo, chargé de défendre le champion du comte, suivait la voiture avec sa troupe ou cuadrille.

La deuxième voiture était celle du duc d'Abrantès; elle était attelée de six magnifiques chevaux bai clair, avec harnais rouges, ornés de fleurs et de roses. Le Chiclanero (autre matador) l'accompagnait avec sa troupe.

Venaient en troisième ligne la voiture du duc de Medina-Celi, traînée par six superbes chevaux noirs harnachés de blanc et couverts de fleurs et de roses qui semblaient harmonieusement à la robe des coursiers et à la couleur des harnais. Juan Léon suivait avec sa cuadrille.

La quatrième et dernière voiture, remarquable par l'élégance de sa construction, portait le duc d'Ossuna et son filleul; elle était attelée de six beaux chevaux bai clair, avec harnais rouges et ornements assortis. La

troupe de Montès l'entourait, conduite par ce prince des matadors espagnols. La première quadrille était vert et argent, la seconde bleu et argent, la troisième brun foncé et or, et la quatrième rouge et argent.

Ces couleurs correspondaient à celle des chevaux destinés aux toreadors et à celle des harnais.

Au moment où chaque voiture passait devant la loge ou pavillon royal, chaque parrain, mettant pied à terre, présentait son filleul ou champion à la reine, puis tous deux remontaient en voiture après s'être inclinés profondément devant S. M.

Derrière les voitures venaient 28 magnifiques chevaux de selle conduits par autant de laquais des parrains, vêtus de riches livrées. Chaque peloton de sept chevaux correspondait à l'un des quatre parrains, et les selles et les harnais offraient les couleurs respectives des quatre quadrilles.

Bientôt les cavaliers armés de leurs lances furent à leur poste, chacun entouré de sa troupe. S. M. donna la clef de la loge aux taureaux, un alguazil ouvrit la loge, et bientôt commença la course. Au moment où parut le premier taureau, un essaim de colombes prit son vol et se répandit dans tout le cirque.

Dès les premiers moments deux cavaliers furent obligés de se retirer, ayant employé leurs lances avec si peu de succès, qu'ils furent sur-le-champ renversés avec leurs montures par les taureaux. En réalité, il ne resta à cheval qu'un champion, celui du duc d'Abrantès, soutenu par el Chiclanero; car l'autre, qui n'était pas tombé dès la première dévotion, ne fit qu'apparaître de temps en temps dans l'arène, cherchant à van à donner un coup de lance, jusqu'au moment où, renversé à son tour, il fut emporté hors du cirque par deux écuyers.

Quant au champion du duc d'Abrantès, il étonna chacun par son intrépidité, son sang-froid, et la merveilleuse adresse avec laquelle il piquait et tuait les taureaux. Plusieurs fois la foule le salua de ses acclamations enthousiastes. La mort du quatrième taureau frappé par ce hardi picador offrit surtout un spectacle extraordinaire. A peine atteint d'un coup de lance entre les cornes, le taureau attaqua avec fureur le cheval et le cavalier, et bientôt cavalier, cheval et taureau, roulèrent ensemble dans l'arène. Un cri d'effroi retentit dans le cirque; mais bientôt le picador se releva et se remit en selle, pendant que le taureau reculant de quelques pas, tombait expirant, frappé qu'il avait été dès l'abord d'un coup mortel.

Des cris d'admiration retentirent alors de tous côtés; après ce beau coup de lance, la reine fit appeler le cavalier qui seul avait tenu tête aux taureaux et qui n'est autre qu'un ancien lieutenant de cavalerie, don Antonio Miguel Romero, et le complimenta sur son courage et sur son adresse. Virent ensuite les courses ordinaires, dans lesquelles se distinguèrent plusieurs grands d'Espagne et le célèbre Montès.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 octobre 1846.

Trois pour cent.....	82 65	Versailles (rive droite) ..	410 »
Quatre pour cent.....	106 75	— (rive gauche) ..	270 »
Quatre et demi pour cent.	112	Paris à Orléans.....	1240 »
Cinq pour cent.....	117 70	Paris à Rouen.....	905 »
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	692 50
Trois pour cent belge...	»	Avignon à Marseille....	880 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	97 3/4	Strasbourg à Bâle.....	220 »
Cinq pour cent belge...	»	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux.....	538 75
Récépissés Rothschild...	102	Amiens à Boulogne....	»
Cinq pour cent romain...	102 1/2	Montereau à Troyes....	350 »
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord ..	676 25
Banque de France.....	3480	Dieppe et Fécamp.....	360 »
Comptoir Ganneron.....	1590	Paris à Strasbourg.....	491 25
Banque belge.....	915	Tours à Nantes.....	500 »
Caisse Lafitte.....	»	Paris à Lyon.....	516 25
Obligations de Paris.....	1590	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	1062 50	Bordeaux à la Teste....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	882 50	885	885 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	893 75	»
Paris à Orléans.	»	»	1286 25	1246 25	1247 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	916 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	580	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	683 75	684 25	684 25	680
prime d. 10.	»	»	682 50	»	690	686 25
Paris à Lyon.	»	»	517 50	»	517 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Nouvelles diverses.

Il paraît que l'Epoque essaie de se remettre en selle, bien que sa société soit déclarée dissoute. Ceux qui font cette tentative et qui sont à la recherche de nouvelles dupes annoncent à haute voix que le ministère donnera au journal reconstitué une subvention de 10,000 f. par mois, qui figurera sur le livre de caisse sous le titre d'articles communiqués (comme on donne 500 f. par mois à tels et tels faméliques députés du centre sur les fonds secrets, en les portant sur l'état des dépenses du Messenger, qui n'a pas de rédaction, comme rédacteurs de ce journal). Un autre journal ministériel, la Presse, qui ne voudrait pas que 120,000 f. par an fussent détournés des dépenses secrètes au profit de l'Epoque, démontre facilement, en s'appuyant sur les calculs antérieurs de ce dernier journal, que, même avec cette addition de 120,000 f., il serait encore en déficit chaque année de 90,000 f. La Presse établit d'ailleurs que les niais qui voudraient acheter l'Epoque auraient à déboursier la première année 325,000 f., plus les frais d'acquisition, et qu'un autre million suffirait à peine pour prolonger de trois ans son agonie.

— Dans le département de la Sarthe, le clergé montre une hostilité implacable contre les instituteurs et les institutrices qui ne dépendent pas d'eux. Ainsi, on écrit de Mayet au Courrier de la Sarthe qu'une institutrice, bonne, douce, capable, ayant été envoyée dans cette commune sur la demande du maire et des notables, le curé et son vicaire ont tant fait auprès des parents que cette pauvre fille s'est trouvée privée de presque tous ses élèves, et ces deux prêtres ont pu installer une école de sœurs. Il fallait une ordonnance royale, rendue sur l'avis favorable du conseil municipal; on s'est passé de l'un et de l'autre.

A Assy-le-Riboul, la même guerre a été faite à une institutrice qui de la sorte, et desservie auprès des parents, ne compte que deux élèves et meurt de faim, grâce au curé qui veut des sœurs.

Les mêmes intrigues enfin sont employées à Basoge, même département, au profit d'ignorantins qu'on mandera plus tard, si on réussit, contre un instituteur intelligent, instruit et de bonne conduite, mais fort mal dans les papiers du curé.

— On lit dans le Journal du Havre :

« Le capitaine Michelet, commandant l'Eugénie, arrivé de la Havane, relate dans son rapport de mer, comme un fait assez rare et curieux, que se trouvant dans la baie de la Havane, par un violent orage, il a vu tomber une nuée de petites grenouilles blanches, dont son pont et la mer tout autour du bord étaient littéralement couverts. »

— Le duc d'Aumale est arrivé aujourd'hui à Bordeaux. S. A. R. doit partir demain pour Paris. Le duc et la duchesse de Montpensier arriveront à Bayonne samedi, y séjourneront dimanche, et partiront lundi pour le château de Pau.

— On vient de trouver à Lodève, en défonçant une vigne, un pot

de terre contenant des médailles romaines. Quelques unes, dit-on, sont précieuses par leur rareté.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien; Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

Il appert qu'à la forme d'une procuration passée en minute devant M^{es} Deplace et son collègue, notaires à Lyon, le 1^{er} juillet 1846, enregistrée et expédiée par le sieur Pierre Milleron, propriétaire et marchand de vins en gros, demeurant à Fontaine, au sieur Claude Franz, son gendre, pourvoyeur, demeurant aussi dans la même commune, aux fins de traiter, transiger avec ses créanciers et liquider son commerce, et que, par autre acte sous seing privé passé à Lyon le cinq août dernier, enregistré, suivant lequel la masse des créanciers dudit sieur Milleron a nommé trois commissaires pour veiller la marche de la liquidation et faire opérer les rentrées, savoir: les sieurs Pelossier, propriétaire, demeurant à la Croix-Rousse, rue du Mail; Bonnefoy, marchand de vins en gros, demeurant à Trévoux (Ain), et Dérand, propriétaire et marchand de charbon, demeurant à Fontaines.

Les créanciers non encore connus sont invités à se présenter avec leurs titres de créance, à partir de ce jour au cinq novembre prochain, pour se faire admettre et avoir part à la distribution des deniers, dans le cabinet de M. Jean-Isaac Diot, arbitre expert, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue des Trois-Maries, n. 11, nommé liquidateur dudit commerce par les créanciers, suivant l'acte sus-énoncé.

Lyon, 23 octobre 1846. (1578)

Etude de M^e Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES DE DIVERSES CRÉANCES APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 29 octobre 1846, à l'heure de midi, en exécution d'un jugement du tribunal de commerce séant à Lyon du 29 septembre même année, expédié en due forme, et intervenu à la diligence de MM. Louis Mortamet et Jules Dulac, agissant comme syndics définitifs de l'union des créanciers contre les représentants des sieurs Charnal et C^e, ci-devant marchands drapiers à Lyon, rue Trois-Carreaux, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à ce commis, procédé à l'adjudication aux enchères de diverses créances dépendant de l'actif de ladite faillite, en cinq lots indiqués, et sur les mises à prix fixées par ledit jugement, savoir:

- 1^{er} lot. — Créances sur Lérat, fabricant de casquettes à la Guillotière, de 15,627 fr. — Mise à prix 1,000 f.
 - 2^e lot. — Créances sur Sivort, Cadet et autres, de Belley, de 10,940 f. — Mise à prix 1,000 f.
 - 3^e lot. — Créances sur Rivière frères, imprimeurs d'étoffes à Neuville (Rhône), de 22,787 f. — Mise à prix 1,000 f.
 - 4^e lot. — Diverses créances au nombre de 133, s'élevant ensemble à la somme de 132,405 fr. Mise à prix 750 f.
- S'adresser, pour d'autres renseignements, soit à M. Jules Dulac, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue de la Cage, n. 13, soit en l'étude de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n. 1, où il sera donné connaissance du cahier des charges de ladite adjudication. (3292)

Même étude.

VENTE AUX ENCHÈRES DE DIVERSES CRÉANCES APRÈS FAILLITE.

Le jeudi vingt-neuf octobre 1846, à l'heure de onze du matin, en exécution d'une ordonnance rendue par M. le juge-commissaire à la faillite du sieur André Ollivier, qui était marchand de faïence à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n. 42, duement en forme, et intervenue à la diligence de M. Jules Dulac, agissant comme syndic définitif de l'union des créanciers, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à ce commis, procédé à l'adjudication aux enchères et en un seul lot de diverses créances dépendant de l'actif de ladite faillite, résultant soit de comptes-courants, soit de billets à ordre, et s'élevant en totalité à une somme de 2,613 f. 40 c.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix, fixée par l'ordonnance précitée, de 500 f. » c. S'adresser, pour d'autres renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges de ladite vente, en l'étude de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, 1. (3293)

Etude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

On désire emprunter à 5 0/0, par hypothèque, sur des immeubles dans Lyon ou ses faubourgs, diverses sommes de 3, 5, 10,000 f. et au-dessus. S'adresser audit M^e Laval. (3958)

A VENDRE Plusieurs petits chiens épagneuls (race King-Charles) venant d'Angleterre. S'adresser au portier de l'hôtel de l'Univers, rue Bourbon. (4368)

M. PHILIPPE FLACHERON, propriétaire de la maison de nouveautés, port Saint-Clair, 27, en face le pont Morand, à Lyon, étant dans l'intention de sous-louer ses magasins, et voulant, par suite de cette détermination, écouler le plus promptement possible ses marchandises, à l'honneur d'informer le public qu'elles seront vendues à 30 0/0 au-dessous du cours. Chaque article portera son prix au comptant, et les ventes dont le montant dépassera cent francs obtiendront une remise de deux pour cent.

Quoique M. Flacheron ait toujours pris le plus grand soin de n'avoir que des marchandises de premier choix, il croit néanmoins devoir le rappeler aux acheteurs, en les prévenant que la vente

en commencera du 20 au 25 du présent mois d'octobre, et qu'elle se composera de: — Châles et écharpes en cachemire des Indes et de France. — Velours et autres soieries unies et façonnées. — Foulards, cravates et fichus. — Manteaux, visites et mantelets de tous genres. — Mérinos, cotings, stoffs et autres tissus en laine. — Cachemires d'Ecosse, mousselines de laine unies et imprimées. — Batistes d'Ecosse, mousselines, jaconas en blanc et avec impressions. — Voiles, voilettes et dentelles noires; idem blanches de Valenciennes et autres. — Echarpes, canezous, guimpes et volants, en applications. — Mouchoirs, cols, robes brodés et autres. — Lingerie de corbeille et de trousseau. — Et en général de tous les articles de nouveautés.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 12.

VENTES JUDICIAIRES.

Le jeudi vingt-neuf octobre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place du Perron, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que: banque, balances, tables, chaises, tabourets, rayonnages, poêle, mesures en étain, quinquets, liqueurs en bouteilles, environ quatre cents pièces de vaisselle terre et faïence, lits, caisses, fûts vides, cruches ferblanc, etc. (1962)

Même étude.

Le jeudi vingt-neuf octobre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de la Croix Rousse, Grande-Place, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que: commode, tables, chaises, buffets, placard, horloge, une grande quantité de vieilles planches, lit, carriole à bras, mesures pour le charbon, scies, poêle, charbons de pierre, etc. (1963)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

AVIS On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 f., l'autre du prix de 70,000 f. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon. (3618)

A vendre au taux de cinq pour cent.

1^o Maison située à Lyon, à l'angle d'une place et d'une rue, au centre de la ville, dans le quartier le plus fréquenté, du prix de quatre-vingt-cinq mille francs.

2^o Autre Maison du prix de trente-cinq mille francs.

Nombreux capitaux à placer. S'adresser à M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 9. (3872)

A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et bonneterie très bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser à M. Cornuand, rue Romarin, 11, au 3^e, de trois à cinq heures du soir. (4364)

A VENDRE Fonds de mercerie et ganterie, situé dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à MM. Benoit frère et sœur, négociants, demeurant grande rue Mercière, n. 27. (4361)

A VENDRE à un prix modéré, cent cinquante hectares de terres labourables, d'un seul tenement, à dix-huit kilomètres de Lyon.

S'adresser à M^e Fournereau, ou à M^e Niodet, ou à M^e Deplace, notaires à Lyon. (4359)

A AFFERMER LES BAINS DU RHONE, à partir du 1^{er} janvier 1847. — S'adresser à M. Dupasquier, place de la Miséricorde, 12. (4363)

A VENDRE ou **A LOUER** pour cause de décès. — Un bel établissement de bains avec un beau jardin, ayant une nombreuse clientèle, situé sur les bords de la Saône, à Trévoux.

S'adresser chez M. Roberjot, propriétaire des bains. (1040)

A LOUER de suite, à un grand rabais, rue des Capucins, n. 7. — Grands magasins décorés et agencés pour fabrique ou commission.

S'adresser au portier. (4339)

AVIS. M. CUGNET continue de s'occuper du placement ou de la vente de marchandises diverses à la commission. Son bureau d'adresses est chez M. Roize, magasin de tabac, rue du Rhône, à Genève (Suisse). (1561)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

PANSEMENT DES VÉSICATOIRES, facile, régulier, inodore, avec PAPER et compresses

D'ALBESPEYRES, Chez MM. les pharmaciens. — Se méfier des contrefaçons. (5194—7927)

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Callier, méd. en chef de l'hôp. des Vénéériens, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chautier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4892)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et remises.

S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

AVIS Le sieur Joseph MORRETTI, arrivé dans cette ville, à l'honneur de prévenir le public qu'il a un assortiment d'instruments à cordes, tels que violons, altos et basses, des meilleurs facteurs italiens.

On le trouvera, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, chez M. Fiora, peintre, rue Confort, n. 5, au 3^e. (4362)

L'ART DU LIQUORISTE

Mis à la portée de tout le monde, par J. DUMONT, ancien distillateur-liquoriste. — Prix: 3 f. — Évente chez l'auteur seulement, rue du Plat, 7, à Lyon.

Avec ce recueil de 250 recettes simples et éprouvées, l'auteur garantit que la personne la moins expérimentée peut fabriquer sans ustensiles les liqueurs de toutes qualités, l'absinthe, le kirsch-waser, rhum, cognac, vermouth, la grande-chartreuse, les vins fins, les vins de fruits, les ratafais et liqueurs de ménage, les sirops, gelées, confitures, raisinés de fruits et de légumes, les vinaigres et les limonades gazeuses, un vin de ménage, la bière à cinq centimes, et beaucoup d'autres articles très utiles. (4365)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur des dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (5195—7826)

SIROP PHILENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

PONT DE BEUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que les vingt actions à amortir ont été désignées par le sort en assemblée générale du 17 courant à Bordeaux. Ce sont les numéros 266, 271, 350, 500, 575, 663, 666, 667, 831, 861, 864, 1002, 1011, 1107, 1307, 1375, 1446, 1509, 1578, 1588, qui seront remboursées, à partir de ce jour, chez MM. Jean Bontoux et C^e, 19, port Saint-Clair, à Lyon. (1577)

CHOCOLAT AU LAIT D'AMANDES,

De SOUFRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant et d'une digestion facile, se trouve à Lyon, chez M. LARDET, place de la Préfecture, et dans les premières pharmacies et maisons d'épicerie. CHOCOLAT DE SANTE, 1 f. 60 c., 2 f., 2 f. 50 c., 3 et 4 f. — CHOCOLATS A LA VANILLE, 5 et 4 f. (5193—7922)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel: 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS. Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4460)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.